

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Marc ROUFFY, Maire, le 30 novembre 2017 à 20h30.

10 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, A. LANDUREAU, D. DAVAILLON-GILLARD, A. DEQUENNE, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

4 Absents non excusés : M. BASSET, S. WEAVER, L-C. BELLEMENT, F. ROBLAIN.

- **Régime indemnitaire**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) du personnel communal (validé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique) regroupant l'ensemble des primes.

- **Tarifs Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du m³ comme ci-dessous afin d'harmoniser les tarifs pratiqués par chaque syndicat en vue de la création du Syndicat Unique (imposé par la Loi NOTRe) :

- prix du mètre cube* de	0 à 100 m ³	1,06 €
	* de 101 à 250 m ³	1,01 €
	* de 251 à 500 m ³	0,83 €
	* au-delà de 500 m ³	0,59 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les autres tarifs.

- **Tarifs Service Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la taxe assainissement à 1,09 € le m³.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les autres tarifs.

- **Tarifs photocopies, fax**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs 2017.

- **Tarifs cimetière, columbarium**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs 2017.

Dans le cadre de la reprise des sépultures en terrain commun (concessions non achetées), le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, crée un tarif à perpétuité de 168 € le m² pour régulariser la surface complémentaire occupée, applicable seulement lorsqu'un acte d'achat à perpétuité existe déjà.

- **Tarifs location du Centre Socio Culturel**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs 2017.

- **Tarifs location friteuse**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs 2017.

- **Tarifs vaisselle**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs 2017.

- **Communauté de Communes - modification des statuts**

La modification des statuts concerne le transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes. Si la Communauté de Communes n'exerce pas 2 compétences supplémentaires au 1^{er} janvier 2018, elle ne sera plus éligible à la bonification de la DGF (montant 2017 : 55.873 €).

Ce transfert n'enlève pas les responsabilités des Communes : elles gardent leur autonomie et deviendra de toute façon obligatoire en 2020-2021.

Le Conseil Municipal, à 5 voix pour, 1 contre et 4 abstentions, accepte de transférer cette compétence à la Communauté de Communes.

- **Agence Postale Communale**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier les horaires à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

Lundi : 8h45 - 12h00
Mardi : 8h45 - 12h00
Mercredi : 8h45 - 12h00
Jeudi : fermé
Vendredi : 8h45 - 12h00
Samedi : 8h45 - 12h00

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur l'eau potable.

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur l'assainissement collectif.

- **Dégrèvements**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répercuter aux locataires des baux d'Onzay les dégrèvements pour pertes de récolte suite aux inondations de 2016.

- **Demande de subvention Indre Nature**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite.

- **Demande de subvention Fédération des Aveugles**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite.

- **Demande de subvention maison Familiale Rurale de Bourgueil**

Le Conseil Municipal, à 8 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas donner suite.

- **Soutien à la motion de l'AMRF**

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 contre, soutient la motion de l'Association des Maires Ruraux de France sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ».

- **Etude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la mission de conseil à maîtrise d'ouvrage concernant l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable à la SARL Franck DUPUET pour un montant de 7.200 € HT.

Le Maire,

Marc ROUFFY